

COMMUNE DE FOX AMPHOUX

Département du Var

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE FOX AMPHOUX DU LUNDI 21 DECEMBRE 2020 A 17H00 A LA MAIRIE

L'an deux mille vingt, le vingt et un décembre à 17H00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Hubert GEOLLE, Maire.

Etaient présents : Mme RAMEL Odile, M. PALAZZOLI Florent, adjoints au maire ;
Mme CAUVET Francine, M. FOREST Matthieu, M. PIRIS Laurent, conseillers municipaux.

Procurations avaient été données :

- M. KONNERT Yves, Adjoint au Maire à M. PIRIS Laurent,
- Mme GOS Pauline, conseiller municipal à M. FOREST Matthieu

Absents : M. BOILEAU Olivier, M. REGAZZETTI Claude, M. SORAGNA Bruno, conseillers municipaux.

Secrétaire de séance : Mme RAMEL Odile, adjoint au maire, a été élue secrétaire.

Avant de commencer la séance, Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de la dernière séance et de l'ordre du jour ci-dessous mentionné :

- Mise en place du fonds de concours par la Communauté de Communes « Provence Verdon », année 2020,
- Elaboration du PLU, avenant n°1 au contrat passé avec le cabinet d'études POULAIN Urbanisme Conseil,
- Aménagement d'une partie de la cave coopérative (création commerce et agrandissement salle exposition) ; choix de l'architecte,
- Travaux de réhabilitation du réseau d'eaux usées (fin des travaux de tranche 1 prévus au schéma directeur) ; choix de l'entreprise,
- Travaux de réhabilitation du réseau d'eaux usées : priorité 2, travaux de réhabilitation du réseau et de réduction des eaux parasites de temps sec et priorité 3, travaux de renouvellement du réseau d'assainissement ; demande de subvention après de l'Agence de l'Eau et de la DETR 2021,
- Création de 3 hydrants dans le cadre de la prévention des incendies de forêts ; demande de la DETR 2021,
- Vente de l'ancienne mairie (parcelle D n°630) : décision du prix de vente,
- Convention de prestation de service de santé au travail entre l'AIST 83 et la Commune de Fox-Amphoux (année 2021)
- Affaires diverses,

A l'unanimité, le conseil municipal approuve le procès-verbal de la dernière réunion et l'ordre du jour est examiné.

Mise en place du fonds de concours par la Communauté de Communes « Provence Verdon », année 2020 : à l'unanimité, le conseil municipal valide la mise en place du fonds de concours attribué par la Communauté des Communes au titre de l'année 2020, soit 19 000 E en faveur de la Commune.

Elaboration du PLU, avenant n°1 au contrat passé avec le cabinet d'études POULAIN Urbanisme Conseil : M. le Maire indique aux membres présents que suite à la reprise de l'élaboration du PLU (qui avait été suspendue pendant quelques temps), il se pourrait que des réunions supplémentaires soient nécessaires. Le conseil municipal, à l'unanimité, valide l'avenant n°1 proposé par le cabinet d'études POULAIN Urbanisme Conseil, pour un supplément, si besoin, de 10 réunions (400.00 E HT la réunion).

Aménagement d'une partie de la cave coopérative (création commerce et agrandissement salle exposition) ; choix de l'architecte : M. le Maire indique aux membres présents qu'après avoir consulté 2 architectes pour l'étude des travaux ci-dessus mentionnés, seule Mme DURET BLACAS a répondu, à savoir :
= pour l'agrandissement de la salle d'exposition : 9 850.40 E HT,
= pour la création de commerce (boulangerie) : 17 738.00 HT.
Le conseil municipal, après étude, à l'unanimité, retient les offres établies par Mme DURET-BLACAS et décide de lui confier ces opérations.

Travaux de réhabilitation du réseau d'eaux usées (fin des travaux de tranche 1 prévus au schéma directeur) ; choix de l'entreprise : M. le maire indique aux membres présents que la commission d'appel d'offres qui s'est réunie le 08/12/2020, assistée du Cabinet Alizé Environnement et après analyse des offres (3 offres reçues en mairie), pense que la Société SNTH pourrait être retenue pour un montant HT de 140 145.00 E (tranche ferme) et un montant HT de 8 597.50 E pour la tranche optionnelle. Le conseil municipal, à l'unanimité, valide la proposition de la commission d'appel d'offres et retient l'offre présentée par la société SNTH (tranche ferme et tranche optionnelle).

Travaux de réhabilitation du réseau d'eaux usées : priorité 2, travaux de réhabilitation du réseau et de réduction des eaux parasites de temps sec et priorité 3, travaux de renouvellement du réseau d'assainissement ; demande de subvention après de l'Agence de l'Eau et de la DETR 2021 : M. le Maire indique aux membres présents que suite à la construction de la nouvelle station d'épuration et après la réalisation des travaux ci-dessus attribués à l'entreprise SNTH, les travaux de priorité 2 et 3 seront à faire. Il donne lecture du mémoire explicatif et du chiffrage rédigés par le Cabinet d'études Alizé Environnement, soit :
= priorité 2 : 109 710.00 E HT
= priorité 3 : 107 709.00 E HT
et indique que l'Agence de l'Eau et l'Etat (DETR 2021) pourraient être sollicités pour l'attribution de subventions sur le montant global HT de 217 419.00 E, à hauteur de 80%.
Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de solliciter l'Agence de l'Eau (50% soit 108 709 E) et l'Etat (30% soit 65 225 E) pour l'octroi de subventions.

Création de 3 hydrants dans le cadre de la prévention des incendies de forêts ; demande de la DETR 2021 : à l'unanimité, le conseil municipal décide de solliciter la DETR 2021 à hauteur de 40% du montant global HT de 10 500 E pour la création de 3 hydrants.

.../...

.../...

Vente de l'ancienne mairie (parcelle D n°630) : décision du prix de vente : M. le Maire quitte la salle et ne participera pas au vote. M. FOREST Matthieu, conseiller municipal prend la parole et indique que les services des domaines de la DGFIP ne procéderont pas à l'évaluation de ce bien (compte tenu que nous sommes une commune de moins de 2000 habitants) et nous ont conseillé de nous adresser à une agence immobilière. L'agence Califrance située à Régusse a estimé le bien et nous a recommandé un prix de vente de 85 000 E. Le conseil municipal pense plus raisonnable d'avoir 2 autres estimations et mandate M. le Maire pour ces avis supplémentaires. A l'unanimité, cette affaire est reportée.

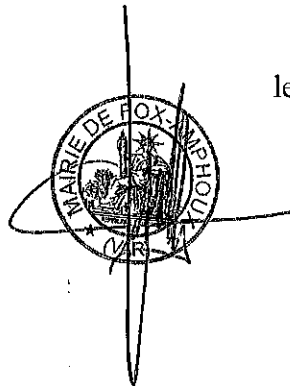
Monsieur le Maire reprend l'ordre du jour de la séance.

Convention de prestation de service de santé au travail entre l'AIST 83 et la Commune de Fox-Amphoux (année 2021) : à l'unanimité, le conseil municipal reconduit pour 3 ans, à compter du 01/01/2021 la convention de prestation de service avec l'AIST 83

AFFAIRES DIVERSES : /

La séance est levée à 18H00.

Le secrétaire,



le Maire,